



Mairie d'Ecoenen
Place de l'Hôtel de Ville
95440 – ECOENEN
01 39 33 09 00

PROCES-VERBAL *DU CONSEIL MUNICIPAL*

Séance du mardi 6 avril 2021

Etaient présents :

Catherine DELPRAT, Philippe SELOSSE, Evelyne JUMELLE, Nicolas BARBELANE, Philippe SEFERIAN, Frédérique THON, Eric MALLE, Mona ICHALALENE, Dominique MENIR, Brigitte DE MIL, Arthur BOYER, Jean-René FAIVRE, Christine LETTRY, Jacques WALQUENART, Françoise TRANCHART, Yves RICHARD, Christine PENELOUX (arrivée à 20h19), Joseph BRIAND (arrivé à 19h04), Séverine BONNIN, Valérie BORDI, Vincent NOEL, Gregory VIRLY

Absents excusés :

Sandra HAUG

Procurations :

Mariana BAK à Philippe SEFERIAN, Franck ROUSSIN à Dominique MENIR, Annick THOMAS à Philippe SELOSSE, Myriam KESSAI à Frédérique THON, Sylvie LEON à Catherine DELPRAT, Benoît HUET à Vincent NOEL

Secrétaire de séance : Nicolas BARBELANE

Tirage au sort des jurés d'assises

En vue de constituer la liste préparatoire des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2022 à la Cour d'Assises de Pontoise, la Commune doit tirer au sort publiquement 18 personnes à partir de la liste électorale. Ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile.

Décisions municipales prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal

Décision n° 02/21

Une convention de formation au profit d'un agent a été passée avec l'organisme de formation Trans-Faire, représenté par Monsieur Patrice GRUET, directeur, dont le siège social est situé à PARIS (75010) 18 rue du Faubourg Poissonnière, pour une formation intitulée «Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - Spécialité "Activité physiques pour Tous" et Spécialité "Activité Sports Collectifs" du 05 octobre 2020 au 17 mars 2022 pour un montant de 10 412 € T.T.C la formation complète de 833 heures.

Décision n° 03/21

Une convention de formation a été passée avec la société 1^{er} Gest représentée par Monsieur Matthieu SENRA VARELA, directeur, dont le siège social est situé à MERIEL (95630), 57 avenue Victor Hugo, pour une formation intitulée «Formation initiale des Sauveteurs Secouristes du Travail» pour 7 agents, les 10 et 17 février 2021, pour un montant de 900.00 € les 2 jours de formation.

Décision n° 04/21

Une convention de formation au profit d'un agent a été passée avec le Groupe CPCV Ile de France, représenté par Monsieur Rainer DOUMONT, Président, dont le siège social est situé à SAINT PRIX (95390), 7 rue du Château de la chasse, pour organiser une formation intitulée « BAFA formation générale » du 21 au 28 février 2021 pour un montant de 440.00 € T.T.C.

Décision n° 05/21

Une convention d'intervention d'un psychologue du travail a été passée avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France, représenté par son président Monsieur Daniel LEVEL, dont le siège social est situé à VERSAILLES (78000), 15 rue Boileau. La convention est signée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2021, la dépense est fixée pour 2021 à 160 € la vacation d'1h30.

M. NOEL demande concernant la 1^{ère} décision, quel est l'objectif de cette formation et la fonction qu'aura l'agent qui va la suivre.

Mme le Maire répond qu'il s'agit d'une formation BPJEPS pour un éducateur sportif, responsable des services des sports et qui travaille dans les écoles et au centre de loisirs.

M. NOEL dit que sur l'année 2020, il y a 3 décisions dans l'ordre chronologique qui n'ont pas été communiquées les 21, 22 et 23.

Mme le Maire répond que l'article 2122-25 du Code général des collectivités territoriales, précise que le Maire doit rendre compte évidemment au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées. La forme que doit revêtir cette information n'est pas précisée. Il n'existe donc pas, en tant que telle, d'obligation de prendre une décision municipale.

L'information peut être effectuée à l'oral ou être annexée à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 février 2021

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 11 février 2021.

1. Election d'un adjoint au Maire

Mme Mariana BAK ayant démissionné de ses fonctions d'adjoint au Maire, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Dans le respect de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, le nombre d'adjoints au Maire a été fixé à huit lors du Conseil du 26 mai 2020.

L'article L2122-7-2 du CGCT dispose, depuis sa modification par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, que « *dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 (c'est-à-dire « au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »).

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder ».

Ainsi, il est procédé à l'élection d'un adjoint au Maire, au scrutin uninominal majoritaire, Madame Brigitte DE MIL se présente seule candidate.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 6
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 21

Mme Brigitte DE MIL est élue adjointe au Maire.

Mme DE MIL remercie les membres du Conseil et est honorée. Elle fera le maximum pour être à la hauteur de sa fonction.

Mme le Maire annonce que Mme DE MIL était déjà conseillère déléguée aux seniors, elle devient adjointe aux seniors, à la santé et à la solidarité. Mme le Maire ajoute que M. WALQUENART devient conseiller délégué à la mobilité et au développement économique, Mme JUMELLE adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et au développement durable et Mme ICHALALENE devient adjointe à la culture et au tourisme. Les membres des prochaines commissions seront élus lors du prochain Conseil Municipal.

2. Approbation du compte de gestion 2020 – Budget principal **Commune**

Le Compte de Gestion 2020, établi par le Receveur Municipal, fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif 2020 établi par le Maire.

Il est proposé d'approuver le Compte de Gestion 2020 car il concorde avec le Compte Administratif 2020 qui retrace la comptabilité administrative tenue par le Maire.

M. VIRLY constate qu'il y a beaucoup de documents qui n'avaient pas été produits l'année dernier en revanche la note de présentation synthétique n'a pas été présentée. Sur les restes à recouvrer, il constate une légère baisse des restes à recouvrer au niveau des redevables puisque l'on passe de 350 000 € à 293 000 et 34 000 € de non-valeur donc il y a des recouvrements à hauteur de 28 000 €. Il y a une très forte baisse des créances vis à vis de l'Etat et des établissements publics puisqu'il y avait plus de 200 000 € l'année dernière pour 61 000 € cette année. M. VIRLY demande quelles créances ont été payées, il y a une différence de 140 000 €. M. VIRLY a constaté sur les balances du compte de gestion, qu'il y a d'importants montants sur les frais d'étude et les frais qui sont engrangés, lorsqu'il y a un projet suivi ou non de réalisation. A la balance, il y a 482 000 € de frais d'études et en 2016 il y en avait 177 000 € ce qui fait une augmentation de 172 % sur la période. Ces frais d'études sont amortis ce qui signifie qu'ils n'ont pas été suivis de réalisation. Lorsque les frais d'études sont suivis d'une réalisation, ils sont censés être transportés en investissement.

M. SEFERIAN répond qu'il n'est pas le receveur municipal et que M. VIRLY interroge les membres du Conseil sur un document qu'ils ne réalisent pas. M. SEFERIAN ajoute que le CGCT prévoit la possibilité pour les conseillers municipaux de consulter l'ensemble des documents s'ils estiment que les informations fournies dans la note de synthèse ne sont pas suffisantes. M. VIRLY a demandé à obtenir ces documents, ils ont été fournis et le seront de nouveau l'année prochaine. M. SEFERIAN le regrette mais il n'a pas la possibilité de répondre ce soir. Si M. VIRLY avait posé ses questions lors de la commission finances la semaine dernière, il aurait pu s'organiser avec les services pour avoir des éléments d'informations qu'il aurait dû demander à la trésorière puisque c'est elle qui est en charge de la rédaction de ce document. M. SEFERIAN pourra répondre aux questions concernant le compte administratif puisque ce compte, contrairement au compte de gestion, retrace l'ensemble des dépenses réalisées par la collectivité.

M. VIRLY répond qu'il reposera ses questions pour le compte administratif. Comme l'a dit M. SEFERIAN le compte de gestion formalise la concordance entre les deux donc il n'y a pas que le trésorier qui constate qu'il y a une balance de 482 000 € en frais d'étude, il espère qu'il y aura la même sur le compte administratif.

M. SEFERIAN répond que M. VIRLY fait référence à des éléments qui datent de 2016 jusqu'à 2020, le document cumule des informations qui n'ont rien à voir avec le compte administratif puisque le compte administratif décrit l'exécution du budget sur un exercice. Pour apporter des éléments de réponse, il faut avoir les questions tôt, il apportera des réponses complémentaires sur le compte administratif qui est géré par la collectivité et non par le trésorier.

Délibération adoptée avec 26 voix pour et 1 abstention.

Abstention : Grégory VIRLY

Absente non excusée : Christine PENELOUX

3. Adoption du compte administratif 2020 – Budget Principal

Commune

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à adopter le compte administratif 2020 du budget principal Commune, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	- €	1 853 200,71 €		119 260,66 €
Résultat affecté (1068)		1 370 085,67 €		
Opérations de l'exercice sauf 1068	2 342 722,49 €	383 070,28 €	7 527 868,87 €	8 440 446,00 €
Totaux réalisés (1)	2 342 722,49 €	3 606 356,66 €	7 527 868,87 €	8 559 706,66 €
Résultat de clôture 2020		1 263 634,17 €		1 031 837,79 €
Restes à réaliser investissement (2)	554 252,37 €	1 129 759,42 €		
Résultats de clôture + RAR (1+2)	2 896 974,86 €	4 736 116,08 €		

M. VIRLY dit que cette année, le compte administratif fait état de 30 000 € de réalisation de frais d'études. Il faudra voir avec les opérations d'investissement fournis en annexe, dans l'état du compte administratif il y a bien prévu l'amortissement de ces frais d'étude non suivi de réalisation. M. VIRLY demande si on peut lui fournir dès que ca sera possible le plan d'amortissement des frais d'étude. Des fonds sont engagés pour faire des études, pourquoi elles ne sont pas suivies d'effet ?

M. SEFERIAN confirme que ce sont des études qui ont été faites et qui ont été payées pour un montant de 30 000 € en 2020. M. SEFERIAN propose à M. VIRLY de le rencontrer que se soit pour transmettre les éléments souhaités ou les consulter en mairie.

M. VIRLY est étonné du montant des travaux pour le restaurant du Parc Charles de Gaulle, il constate un déficit de financement de plus de 1 million dans le compte administratif et demande qu'est ce qui, politiquement, justifie qu'on ait un déficit de financement de ce montant sur cette opération.

M. VIRLY ajoute qu'il est également étonné de voir le montant que le terrain de football synthétique a coûté. Lorsqu'il s'était rendu au salon des Maires, il avait demandé à plusieurs stands une évaluation et on lui avait dit entre 550 et 600 000 €. Il y a également 29.000 euros de frais d'étude pour ce projet. M. VIRLY demande pourquoi les frais d'étude du terrain de football sont plus importants que les frais d'étude du restaurant.

Mme le Maire répond que pour le terrain de foot, il devait y avoir les éclairages de compris dans le prix.

M. SEFERIAN répond qu'il est facile d'annoncer des chiffres quand on ne sait pas ce que l'on compare. Il peut y avoir des différences très importantes lorsque l'on s'adresse à un commercial dans un salon car son objectif est d'appâter et de proposer des prix bas alors qu'il ne connaît pas l'état du terrain et encore moins l'état du sous-sol. Les études permettent justement d'éviter de faire des erreurs et de se retrouver avec une mare au milieu du terrain de football, comme c'est arrivé à certaines collectivités. Il faut comparer ce qui est comparable, si l'éclairage du terrain

n'est pas prévu dans ce qui vous a été décrit par le commercial, il est fort possible que les chiffres diffèrent un peu de ceux de la commune.

M. SEFERIAN ajoute, concernant le déficit évoqué à propos des travaux réalisés pour l'hôtel restaurant, qu'il ne s'agit pas d'un déficit mais d'un investissement de la commune pour assurer le développement touristique et assurer l'intérêt du centre-ville pour des gens qui, malheureusement, ne trouvaient pas de réponse pour se restaurer lorsqu'ils venaient se promener en forêt ou en visite du Musée national de la Renaissance.

Cet investissement, qui a été réalisé par la ville et qui est un choix politique assumé, a permis de relancer l'attrait de la ville pour les touristes et va permettre de continuer cette programmation que nous souhaitons mettre en œuvre d'ici à la fin du mandat. Il s'agit d'investir pour l'avenir et pas seulement de calculer.

M. VIRLY demande d'expliquer ce qu'il y a derrière ces chiffres.

Mme le Maire répond que ces questions auraient pu être posé en commission.

Mme JUELLE ajoute que la commission finances a eu lieu la semaine dernière et un certain nombre de documents a été donné. À chaque fois, M. VIRLY regrette le fait que lors de ces commissions, les membres de l'opposition ne soient pas suffisamment associés ou que tout est bouclé mais c'est justement l'occasion de pouvoir travailler, d'échanger et de poser toutes les questions qui semble poser problème.

En Conseil Municipal, M. VIRLY semble avancer et comparer des choses qui ne sont pas forcément comparables. Mme JUELLE invite M. VIRLY à poser toutes les questions lors des commissions afin d'avoir le temps de chercher les documents qui l'intéressent. Il n'y a rien de mieux que la transparence que les membres de la majorité souhaitent au sein de ce Conseil Municipal pour justement ne pas pouvoir interpréter ou donner à penser qu'en fait, il y a des choses qui sont faites sans qu'on puisse avoir d'explications. Le jour du Conseil Municipal, il n'y a pas forcément tous les éléments de réponse.

Mme le Maire quitte la salle. M. SELOSSE procède au vote du compte administratif 2020.

Délibération adoptée avec 22 voix pour et 4 abstentions.

Abstention : Benoît HUET, Valérie BORDI, Vincent NOEL, Grégory VIRLY

N'ont pas pris part au vote : Catherine DELPRAT,

Absente non excusée : Christine PENELOUX

4. Affectation du résultat 2020 sur le budget primitif 2021 – Budget principal Commune

L'exécution du budget 2020 a dégagé des résultats qui ont été certifiés par le comptable public.

Ceux-ci se décomposent comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 1 031 837,79 €
- Excédent d'investissement de 1 263 634,17 €

Il est proposé, pour le budget primitif 2021 :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement, comme suit :
 - Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement – article 1068 : 850.370,74 €
 - Report en section de fonctionnement – article 002 : 181.467,05 €
- de reporter l'excédent d'investissement, soit 1 263 634,17 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Délibération adoptée avec 23 voix pour, 3 contres et 1 abstention.

Contres : Benoît HUET, Valérie BORDI, Vincent NOEL,

Abstention : Grégory VIRLY

Absente non excusée : Christine PENELOUX

5. Vote des taux des impôts directs locaux 2021

Pour rappel, le Conseil municipal a voté en 2020 les taux suivants pour les contributions directes :

- Taxe Foncier bâti : 13.73 %
- Taxe Foncier non bâti : 61.90 %

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal.

Par conséquent, le **nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux communal et du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Pour rappel, le taux communal est de 13.73 % et celui du département de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 30.91 %.

La taxe foncière reste ainsi stable et seule la collectivité bénéficiaire du produit de taxe foncière change par le transfert de la part départementale aux communes.

Le produit issu du nouveau taux appliqué aux bases fera l'objet d'un ajustement par un coefficient correcteur déterminé par les services fiscaux afin que le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties après transfert, corresponde au montant de taxe d'habitation et de taxe foncière avant réforme.

Le taux de TH étant de nouveau gelé en 2021, le vote de ce taux n'est pas nécessaire. Il est maintenu au même niveau que 2019 qui avait été reconduit pour 2020.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir voter les taux d'imposition des taxes 2021 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,91 %
Taxe foncière sur le non bâti	61,90 %

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Absente non excusée : Christine PENELOUX

6. Adoption du budget primitif 2021 – Budget Principal **Commune**

Les montants proposés pour le budget primitif 2021 sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	2 030 159,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	181 467,05 €
012	Charges de personnel et assimilées	4 696 940,00 €	013	Atténuation de charges	80 000,00 €
014	Atténuation de produits	80 000,00 €	042	Opérations d'ordre entre sections	28 084,69 €
042	Opérations d'ordre entre sections	331 000,00 €	70	Produits de service du domaine	427 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	820 757,00 €	73	Impôts et taxes	6 154 369,00 €
66	Charges financières	100 137,74 €	74	Dotations et participations	883 573,00 €
67	Charges exceptionnelles	16 500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	351 000,00 €
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €	76	Produits financiers	-
Total des dépenses		8 105 493,74 €	Total des recettes		8 105 493,74 €

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chap.	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
040	Opérations d'ordre entre sections	28 084,69 €	001	Résultat d'investissement reporté	1 263 634,17 €
16	Emprunts et dettes assimilées	455 000,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	331 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	160 592,37 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 322 454,32 €
21	Immobilisations corporelles	619 454,87 €	13	Subventions invest. reçues	919 675,84 €
23	Immobilisations en cours	2 740 259,91 €	16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
020	Dépenses imprévues	74 372,49 €	21	Immobilisations corporelles	240 000,00 €
Total des dépenses		4 077 764,33 €	Total des recettes		4 077 764,33 €

M. SEFERIAN passe à l'examen vote du budget primitif 2021. L'équipe municipale propose de voter un budget en équilibre, pour la section de fonctionnement. La prévision de recettes s'élève à 8 105 493.74 €, c'est équilibré en dépenses. En investissement, il est prévu un budget en équilibre à hauteur de 4 077 764.33 €.

La section de fonctionnement est en légère baisse par rapport à 2020 (environ 2%). L'idée, n'est pas de baisser les services fournis à la population, mais au contraire de les maintenir et de les renforcer. En ce qui concerne la commune, les membres de la majorité tiennent compte des baisses de dotations de l'État et des difficultés des autres partenaires qui peuvent être amenés à accompagner financièrement dans les projets.

Les membres de la majorité décident d'être prudent cette année pour tenir compte également de la situation sanitaire que nous nous connaissons et qui empêche de réaliser un certain nombre de projets, notamment, par exemple, organiser un séjour de ski pour les enfants et les jeunes au mois de février. Ils ont été contraints de l'annuler puisqu'il n'était pas possible compte tenu des restrictions sanitaires imposées.

En ce qui concerne l'investissement, il y a un budget prévu à hauteur de 4 millions d'euros, ce qui reste un budget conséquent et qui va permettre de réaliser des projets nouveaux, par exemple en matière de marchés publics, d'urbanisme et de cadre de vie. Il y a un peu plus de 300 000 € prévu pour 2021 avec des aménagements, des études qui devraient nous permettre d'aménager les ronds-points et les entrées de ville, la signalétique, l'aménagement du Mail, l'amélioration des itinéraires pédestres et des circulations douces et la mise en valeur du parc Charles de Gaulle et du lavoir. 54.000 € sont prévus pour réaliser ces études. En urbanisme, 250 000 € sont inscrits pour d'éventuelles acquisitions de terrains, il n'y a pas de projet précis en matière d'acquisition, mais cette somme permettra éventuellement de saisir des opportunités si, certaines se présentent.

Mme le Maire précise qu'il y a toujours le projet d'acheter un terrain pour les jardins partagés.

M. SEFERIAN poursuit en ajoutant que parmi les choses qui sont significatives, des dépenses sont prévues à hauteur d'un peu plus de 2 600 000 €, par exemple, pour le lancement du futur centre technique municipal à hauteur de 670.000 € pour cette année, l'acquisition de matériels divers et variés pour les écoles à hauteur de 76 000 €, du matériel pour la cuisine centrale, matériel qui doit régulièrement être adapter aux nouveaux besoins et à une nouvelle réglementation à hauteur de

24.000 euros. Différents matériels pour le fonctionnement des services municipaux de la mairie à hauteur de 27.000 €. L'entretien des locaux et du matériel pour l'office de tourisme à hauteur de 27.000 €, un programme de déploiement de la vidéoprotection à hauteur de 320 000 €, des travaux d'isolation des logements et de l'école Paul Serre pour 515 000 € et un programme de mise en accessibilité des groupes scolaires qui continue à hauteur de 141 000 € pour 2021.

La rénovation des anciens vestiaires de football pour environ 100 000 €. Différentes acquisitions de matériel technique et de voirie, des potelets, un véhicule utilitaire, le tout pour la somme prévue de 80 000 €. Diverses interventions techniques sur les bâtiments pour 105 000 € puis en matière de voirie et d'éclairage public et de travaux sur les bâtiments une enveloppe de 500 000 €. C'est l'essentiel des dépenses d'investissement, celles qui paraissent les plus révélatrices. Une part importante de cette somme, 210.000 € est inscrite en restes à réaliser.

Un excédent de fonctionnement capitalisé de 850 000 €. Des restes à réaliser en matière de subventions pour un peu plus d'un 1 200 000 € et, la vente où se trouvait le château d'eau auparavant, qui permet de percevoir 240 000 € du fruit de cette vente. Voilà les éléments qui semblaient intéressants pour expliquer les différentes les sommes inscrites pour le budget de 2021.

M. VIRLY répond à Mme JUMELLE qu'il n'a pas l'obligation de poser en commission toutes les questions qu'elle a envie d'entendre pour se préparer à y répondre. Le conseil est retransmis et il trouve qu'à titre d'information, c'est bien que les Ecoennais soient au courant des questions que l'on se pose sinon lors du Conseil, tout est déjà voté. Il ajoute que Mme Delprat disait la dernière fois que lors du DOB il n'y avait pas eu de débat d'orientation budgétaire alors qu'il a eu lieu pendant la campagne électorale. M. VIRLY ajoute que les membres de la majorité mettent en œuvre des choses que son groupe politique avait proposées. Ils étaient favorables à la vidéoprotection ainsi qu'à une police municipale. M. VIRLY pense que ça n'aurait rien apporté de débattre à nouveau lors du DOB car les membres de la majorité sont majoritaires. Il ajoute qu'il est satisfait de constater que le budget primitif, contrairement à l'année dernière, est sincère puisque qu'il y a inscrit les amortissements des subventions transférables qui, normalement, devait être inscrites au budget primitif. En revanche, c'est la deuxième année que la note explicative n'est pas produite donc il refera une petite missive à la préfecture pour lui signaler.

M. VIRLY ajoute que lorsque l'on regarde le compte de gestion, on voit encore des créances impayées et que cette année encore 100 000 € sont budgétés pour d'éventuelles admission en non-valeur (produits impayés que la commune prend à sa charge). Il demande pourquoi budgéter autant alors que 34 000 € ont été votés la dernière fois. C'est se mettre dans l'optique que 100 000 € de créances impayées seront annulées. Il y a l'équité du service public quand vous consommez un service, il doit être payé.

Cette politique de recouvrement, se fait normalement en partenariat avec la trésorerie en définissant une convention de recouvrement. M. VIRLY demande si ce sont des choses qui sont mises en place. L'autorisation permanente de poursuites, est maintenant quasiment automatique. Elle est réclamée par la direction départementale pour que les trésoreries puissent faire le recouvrement forcé. Il y a des personnes en difficulté, mais il y a aussi des mauvais payeurs que ce soit pour les cantines ou autres. Quand il y a autant de restes à recouvrer, Il y a forcément des mauvais payeurs et donc la responsabilité de la collectivité est engagée.

Mme le Maire précise que dans cette dette il y a 250 000 € dus par une personne de la communauté des gens du voyage. C'est une astreinte journalière, car il est sur un terrain qu'il ne devrait pas occuper. Il y a eu une décision de justice, c'est une dette quelque part un peu artificielle.

M. SEFERIAN est choqué d'entendre les propos de M. VIRLY, mais c'est peut-être parce qu'il est également fonctionnaire et qu'ils ont la garantie de l'emploi.

Un certain nombre d'entreprises sont dans une grande difficulté, les employés de ces entreprises se trouvent dans une situation économique difficile du fait de la situation sanitaire qui est catastrophique. Malheureusement, cette somme est prévue parce qu'il est à craindre qu'un certain nombre de personnes qui ne font pas exprès et qui ne cherchent pas à utiliser le système se retrouvent dans une situation complexe. Les membres de la majorité prévoient la possibilité d'accompagner les gens qui sont dans la plus grande difficulté. Avant d'arriver à cette situation, le Centre Communal d'Action Sociale intervient auprès des familles pour les accompagner mais malheureusement, parfois, ce n'est pas suffisant.

Mme ICHALALENE répond à M. VIRLY qu'il a été élu par certains Ecouennais pour porter leur voix. Quand Mme JUMELLE demande simplement de débattre d'idées, il lui semble que M. VIRLY devrait le faire ne serait-ce que pour honorer les personnes qui ont voté pour lui plutôt que de dire que ça ne sert à rien. Mme ICHALALENE invite M. VIRLY à lire le bulletin municipal car le service communication traduit toutes ces écritures comptables en projets de manière lisible aux habitants pour qu'ils comprennent la politique publique. Elle ajoute qu'il évoque très souvent la forme et le respect des formes et lui demande donc de s'adresser à Mme le Maire en l'appelant « Mme le Maire » plutôt que Catherine DELPRAT afin de respecter ces formes.

M. VIRLY répond qu'il n'y a aucune règle qui l'oblige à dire Mme le Maire.

M. NOEL souhaite donner la position générale du groupe. Dans le cadre de ce vote sur le budget primitif 2021, ils ont noté que davantage de documents dont la transmission est obligatoire ont été diffusés, cependant, il trouve regrettable que des documents aussi importants, comme la programmation budgétaire des opérations d'équipement et la note de synthèse de présentation du budget n'aient pas été communiqués à tous les conseillers municipaux et au préalable, malgré les explications en direct de M. SEFERIAN pendant la commission. Sur le fond, il prend acte des circonstances particulières qui ont entouré la réalisation du budget 2020, mais ces circonstances n'ont pas bouleversé les constantes budgétaires annuelles. Les reports importants de crédits d'investissement et le centre technique municipal, notamment, constituent une part majeure des prévisions de dépenses.

Or, il lui semble que la municipalité reprend à son point de départ l'élaboration de ce projet. Il est donc improbable que les travaux débutent cette année. Par exemple, pourquoi ne pas dès maintenant initier un projet de centre de télétravail ou requalifier plus largement la voirie. L'Avenue du maréchal Leclerc, par exemple, en aurait besoin et il espère que les nouveaux projets utiles pour le bien de tous émergeront rapidement pour 2021.

Avec les membres du groupe, ils ont identifié deux impératifs : l'urgence sociale et l'urgence écologique. Face à l'urgence sociale, M. NOEL demande si un effort n'aurait pas pu être fait, par exemple, sur les aides supplémentaires aux gardes d'enfants pour soutenir les parents en télétravail, prendre davantage en charge les frais de cantine ou de service périscolaires, instaurer un service de

portage de repas à domicile pour les personnes âgées et faciliter au plus les plus précaires aux plus précaires l'accès des produits locaux de qualité.

Face à l'urgence écologique, aucun projet n'est prévu pour accroître la biodiversité en ville. Rien non plus sur le plan vélo, qui se déploie pourtant sur Villiers le Bel. Bien au contraire, la Ville met en vente les terrains constructibles du secteur du Château d'Eau et promet la construction en secteur de lisière de forêt. Avec un peu de bonne volonté, il aurait pu y avoir d'autres projets possibles sur ces parcelles, comme un verger, potager pédagogique, rucher ou jardin partagé.

M. NOEL ajoute que le budget 2021 ne permet pas d'identifier des ambitions municipales renouvelées et ce n'est pas à la hauteur des enjeux actuels qui lui donne, c'est pour cette raison que le groupe votera contre.

M. SEFERIAN souhaite avant de passer au vote, remercier les adjoints et la conseillère municipale déléguée pour l'aide qu'ils ont apportés dans l'élaboration de ce budget. Les membres de la majorité ont beaucoup d'ambition mais malheureusement, ils sont contraints par le montant des recettes. Il a fallu que des collègues acceptent de renoncer à des dépenses qu'ils auraient aimé inscrire dès cette année. M. SEFERIAN remercie les services qui ont travaillé avec les élus puisque c'est eux qui font le travail. Ils ont fait beaucoup d'efforts et ont tenu compte des contraintes pour à la fois faire preuve d'imagination et répondre à leurs attentes tout en respectant le niveau de dépenses que nous pouvions réaliser cette année, en 2021.

Mme le Maire ajoute que suite à l'annonce des chiffres de la DGF, la commune perd de nouveau 40 000 € par rapport à l'année dernière.

M. VIRLY répond qu'il est d'autant plus important de faire des recouvrements.

Mme JUELLE dit que faire un budget et être élu est un exercice difficile, notamment dans le contexte actuel dans lequel nous vivons depuis l'année dernière. Malgré les baisses de dotations qui sont annoncées, les membres de la majorité maintiennent quand même un certain nombre de projets sur lesquels ils ont été élus. Ils ne renoncent pas à leurs projets mais les font autrement, avec beaucoup d'investissement personnel et de recherches de subventions. Ils vont essayer de faire autrement tout en menant à bien leurs projets sur le mandat. Mme JUELLE ajoute qu'elle entend parler des jardins partagés, jardins familiaux et c'est quelque chose que les membres de la majorité ont envie de mener à bien et elle espère que d'ici 2026, ce sera réalisé à l'endroit le plus pertinent, le plus réfléchi et le mieux choisi pour tout le monde.

Délibération adoptée avec 24 voix pour, 3 contres et 1 abstention.

Contres : Benoît HUET, Valérie BORDI, Vincent NOEL

Abstention : Grégory VIRLY

(Arrivée de Madame PENELOUX)

7. Attribution des subventions à la Caisse des Ecoles et aux associations et œuvres diverses

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'examiner les subventions municipales à la Caisse des Écoles, au Centre Communal d'Action Sociale et aux associations et diverses œuvres pour l'année 2021 comme suit :

Nature 6574 :

✓	Club de Boxe	800 €
✓	Club des Archers	800 €
✓	Ecouen Judo	3 300 €
✓	Football Club d'Ecouen	27 550 €
✓	Ecouen Rando	700 €
✓	USEE	29 500 €
✓	Shumisen Kendo	500 €
✓	UNSS	500 €
✓	Comité des Œuvres Sociales	19 000 €
✓	Secours catholique	500 €
✓	FCPE Maternelle et Primaire	360 €
✓	FSE Jean Bullant	500 €
✓	FCPE Jean Bullant	200 €
✓	Art Ecouen	475 €
✓	L'école d'Ecouen, une colonie de peintres au XIXE siècle	500 €
✓	Théophile Hingre	450 €
✓	A qui le tour ?	36 000 €
✓	Leonardo et compagnie	3 000 €
✓	Souvenir Français	80 €
✓	F.N.A.C.A.	400 €
✓	U.N.C	80 €
✓	Théâtre de la Vallée	19 500 €

Nature 657361

✓	Caisse des Ecoles	50 000 €
---	-------------------	----------

- **Nature 657362**

- ✓ Centre Communal d'Action Sociale 20 000 €

M. NOEL demande s'il y a eu un changement après les commissions sur les affectations au Théâtre de la Vallée.

Mme ICHALALENE confirme. Ils se sont rendu compte que le montant évoqué en commission n'était pas celui de l'année précédente. Le principe étant de reprendre le même, ils ont repris le même montant que l'année dernière.

M. NOEL répond qu'il a retrouvé dans les documents de l'année dernière et que le chiffre annoncé n'est pas celui de ce soir

Mme ICHALALENE répond qu'elle va vérifier

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette délibération.

N'a pas pris part au vote pour l'association Écouen-Rando: Jean-René FAIVRE

8. Convention avec l'Office de tourisme

L'Office de Tourisme « Roissy, Clé de France » a été créé en 2003 sous forme associative (loi 1901). La fusion/absorption de l'Office de Tourisme « Écouen et ses environs » et de l'Office de Tourisme intercommunal « Luzarches Pays de France » par l'Office de Tourisme « Roissy, Clé de France » a été entérinée le 14 décembre 2016.

Dès 2019, deux nouvelles communes seine-et-marnaises ont rejoint l'Office de Tourisme : Le Mesnil-Amelot et Gressy. L'association a désormais pour nom : « Office de Tourisme Grand Roissy » et développe la marque de territoire « Roissy Land of Business & Leisure ».

Par délibération, n°16.09.29 – 19 du 29 septembre 2016, la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France a décidé de maintenir un Office de Tourisme distinct pour la commune de Roissy-en-France classée station de tourisme. Il est rappelé que l'Office de Tourisme Grand Roissy créé le 14 décembre 2016 lors de la fusion des trois Offices de Tourisme de « Roissy Clé de France », d'Écouen et de Luzarches, est adhérent au Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du Val d'Oise, au CRT Île de France et par-là même à la Fédération nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

L'Office de Tourisme contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

La convention d'objectifs et de moyens a pour but de définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des aides allouées par la commune d'Écouen pour remplir les missions de l'Office de Tourisme Grand Roissy qui étudie et réalise les mesures tendant à accroître l'activité touristique de ces cinq communes, et générer ainsi des retombées économiques pour les secteurs concernés.

M. VIRLY demande la fréquentation touristique sur la commune.

Mme JUELLE répond qu'elle n'a pas les données précises actuellement en tête, mais ça fait partie des éléments d'information qu'elle a communiqués dans les deux commissions. Elle peut transmettre les informations si M. VIRLY pose la question par mail. Actuellement, il n'y a pas de fréquentation puisque c'est fermé.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette délibération.

9. Modification du tableau des effectifs – Création de postes

Il est nécessaire de créer 3 postes d'adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe et 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe afin de nommer 4 agents bénéficiant d'un avancement de grade dû à leur ancienneté et leurs missions exercées.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette délibération.

10. Domiciliation de l'Association « Construisons notre avenir commun » en mairie

L'Association « Construisons notre avenir commun » a pour objet de favoriser l'initiative des citoyens qui veulent, sur ce territoire comme au plan national, rassembler, proposer et agir pour faire émerger des projets en commune en matière de solidarité, éducation, art, culture, santé, écologie, démocratie, laïcité. Pour ce faire, elle se propose notamment de réaliser des actions de mobilisation, des forums citoyens, des débats publics et tout support de communication permettant d'informer les habitants de ces territoires et de susciter leur participation aux actions entreprises. Ces actions, qui peuvent prendre de formes diverses, sont réalisées à partir des

propositions des membres de l'association ou en réponse à des propositions émanant d'autres associations ou groupements de citoyens.

L'association a sollicité la mairie afin d'y être domiciliée.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter la domiciliation en Mairie de l'association « Construisons notre avenir commun ».

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette délibération.

11. Motion relative à la fibre

L'aménagement numérique des territoires est un enjeu majeur des collectivités. Très tôt, la ville d'Ecouen a identifié le potentiel que représentait le déploiement d'un réseau dit "Très Haut Débit" et a souhaité s'y investir. Ainsi, dès 2012, le Conseil départemental du Val d'Oise s'est engagé pleinement dans le déploiement de la fibre optique en inscrivant dans son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Val d'Oise (SDAN VO) l'objectif suivant : la fibre partout et pour tous à l'horizon 2020.

Ce choix s'est d'ailleurs avéré judicieux lorsque, au plus fort de la crise sanitaire, les usages des solutions numériques des valdoisiens se sont intensifiés dans leur vie quotidienne, que ce soit pour les loisirs, l'e-commerce, la dématérialisation des procédures administratives, l'école à distance, le télétravail ou bien encore la télé médecine.

La couverture exceptionnelle et les taux de pénétration importants de ces réseaux valdoisiens, mutualisés et ouverts sans discrimination à tous les opérateurs commerciaux, sont la marque du succès du déploiement de la fibre optique dans le Val d'Oise, mais entraîne des effets collatéraux sur les conditions d'exploitation : dégradations multiples et répétées sur les infrastructures, des coûts de remise en état élevés, et surtout des coupures de services inacceptables pour les clients grand public ou entreprises.

Ces graves dysfonctionnements sont principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements ainsi qu'à des interventions non conformes que nous souhaitons ici dénoncer et auxquels nous souhaitons promouvoir des solutions.

- **Considérant** l'urgence de la situation pour les Ecouennais, compte-tenu notamment des nouvelles pratiques (télétravail entre-autre) et des nouveaux usages qui se sont intensifiés avec la crise sanitaire et qui seront amenés à perdurer ;

- **Considérant** que moins de 5 % des incidents déclarés impliquent les infrastructures de fibre optique ;

- **Considérant** que les dysfonctionnements constatés sont principalement liés au mode opératoire de réalisation et de gestion des raccordements des clients finals assuré par les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (OCEN) sous l'égide de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse (ARCEP) ;
- **Considérant** que ce mode opératoire, appelé le mode STOC pour "Sous-Traitance Opérateur Commercial", prévoit que l'opérateur qui construit le réseau sous-traite le raccordement du client final à l'opérateur commercial, qui lui-même fait intervenir une sous-traitance en cascade non maîtrisée ;
- **Considérant** que le mode STOC entraîne une multiplicité des intervenants sans aucune possibilité de traçabilité et ainsi une fragmentation des responsabilités entre les OCEN, les sous-traitants et les Opérateurs d'Infrastructures (OI) ;
- **Considérant** que la quasi-totalité des pannes est générée par des interventions non conformes d'intervenants souvent insuffisamment formés et aux cadences de raccordement anormalement élevées ;
- **Considérant** que le gestionnaire du réseau est rarement alerté des incidents créés ou constatés par ces intervenants, via l'édition de "tickets réseau", ce qui rend plus long et plus difficile le rétablissement de la connexion pour le client final ;
- **Considérant** que les Ecoennais sont de plus en plus excédés par ces incidents de raccordement ; que les entreprises, travailleurs indépendants et télétravailleurs sont fortement pénalisés par ces interventions non conformes ;

Le Conseil municipal d'Ecouen :

- **DEMANDE** une réforme profonde du mode STOC en privilégiant plutôt, en cas d'incidents, un intervenant unique ; cette évolution de la réglementation permettrait une traçabilité des interventions, de clarifier les responsabilités, de réduire le nombre d'interventions non conformes et de diminuer les délais de remise en service ;
- **DEMANDE** le lancement d'un audit externe sur la qualité des installations de fibre optique et de l'intervention des opérateurs afin d'identifier les sources des déconnexions intempestives ainsi que les solutions qui pourraient être mises en œuvre ;
- **RAPPELLE** que chaque Ecoennais doit être en mesure d'alerter lorsqu'il constate un incident ; c'est pourquoi, le Syndicat Val d'Oise Numérique a créé ALERTE THD 95. Cette

application permettra à chacun de signaler des dégradations sur les infrastructures de fibre optique du Val d'Oise ;

- **DEMANDE** à l'Etat un ambitieux "plan d'urgence de professionnalisation de la filière fibre optique" en instaurant, par exemple, une certification réglementaire des intervenants ; Certification nécessaire et obligatoire pour pouvoir intervenir sur des infrastructures ;
- **RAPPELLE** que dans le Val d'Oise, le Hub Numérique Nikola TESLA pourrait devenir un centre de certification agréé afin de former les intervenants aux procédures réglementaires d'intervention et aux déclarations d'incidents ;
- **DEMANDE SOLENNELLEMENT** à Madame la Présidente de l'ARCEP de prendre connaissance de la contribution du Syndicat Val d'Oise Numérique en réponse à l'enquête publique de l'ARCEP et de prendre en compte les propositions de Val d'Oise Numérique sur lesquelles s'appuie en partie cette motion ;
- **DEMANDE SOLENNELLEMENT** à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, représentant l'Etat en charge de la Police des Télécoms, de prendre un arrêté imposant le port de la chasuble réglementaire et la présentation d'une carte professionnelle en cas de contrôle des forces de l'ordre pour tout technicien intervenant sur les infrastructures de fibre optique, permettant ainsi d'identifier clairement l'entreprise et de lutter contre les interventions sauvages ;
- **APPELLE** les Parlementaires à modifier par la loi les modalités de gestion du raccordement final FttH et de sa maintenance et de proposer des mesures visant à faire de la filière fibre optique une filière exemplaire ;
- **APPELLE**, enfin, toutes les collectivités du Département à soutenir l'action menée par le Conseil départemental du Val d'Oise et le Syndicat Val d'Oise Numérique pour obtenir une réforme profonde du mode STOC et une ambitieuse professionnalisation de la filière numérique afin que, collectivement, le défi du maintien des infrastructures et de l'exploitation du réseau soit lui aussi relevé.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Questions orales

Question de M. HUET relative à la fermeture du bureau de Poste. (Annexe 1)

Réponse de Mme le Maire : « Comme M. HUET a été en contact avec le directeur régional, M. ABBAS, il a pu lui signaler les nombreuses actions qui ont été menées depuis un certain temps par la municipalité pour garder cette poste et garder ce service. Mme le Maire rappelle les actions que nous avons menées depuis 2019. Monsieur le Maire Bernard ANGELS avait mené des actions légalement avant, ce qui nous avait permis d'ailleurs de garder le bureau. Nous avons continué dans cette voie.

- Le 7 avril 2019 RDV avec la Directrice de la Poste à Domont,
- Le 4 juin 2019 RDV à Domont avec une délégation d'Elus (M. VIGNES, Mme DE MIL),
- 25 juin 2019 Motion votée en Conseil Municipal et envoyée au ministre Bruno LEMAIRE,
- Pétition avec 3 temps de rencontre (du 27 au 29 juin) Gare, Super U et Poste 1000 signatures recueillis,
- 16 octobre 2019 action menée devant la Poste soutenue par le Sénateur, M. Rachid TEMAL, le conseiller régional M. Ali SOUMARE ainsi que les Maires du Plessis-Gassot, Bouqueval Mesnil Aubry et Baillet en France,
- 26 novembre 2020 courrier envoyé à Mme CLAUTRIER, chaque conseiller a été destinataire de cette lettre,
- 14 décembre 2020, RDV avec M. ABBAS et Mme CLAUTRIER,
- Depuis 1 mois d'appels incessants à Mme CLAUTRIER pour lui signaler la fermeture et la panne du distributeur. Réponse de celle-ci : personnel malade, incapacité de remplacer. Mais le distributeur fonctionne (Faux). Encore un appel ce matin pour lui signaler en sachant que normalement l'obligation de la poste est de rester ouverte au moins 12heures dans la semaine. Nous refusons la fermeture de la poste car cela voudrait dire que nous supprimerions également le distributeur. Ce que veut la direction de la poste est qu'une agence postale municipale soit créée au sein de la mairie avec le personnel communal, ce qui n'est pas possible ou une agence postale chez un commerçant. Nous nous y opposons, nous savons qu'il existe une possibilité de créer un poste de facteur guichetier, ce qui pourrait convenir à notre commune.

Nous allons interpeler la direction à ce sujet et si la réponse est négative nous mobiliserons les élus et la population pour montrer notre volonté commune de conserver notre bureau.

La posture de la municipalité dépasse les clivages politiques puisque les actions sont partagées auprès des différentes sensibilités : M. HUET a été prévenu téléphoniquement suite au RDV du 14/12/2020 et M. VIGNES a été reçu en mairie il y a quelques semaines sur le même sujet

La suite des actions envisagées? Nous allons faire des communiqués de presse, des courriers aux élus du territoire et ensuite, il faut effectivement qu'on puisse convenir ensemble d'une action commune pour conserver ce service. »

Questions de M. NOEL relative au restaurant dans le Parc Charles de Gaulle (Annexe 2)

Réponse de Mme le Maire : « En ce qui concerne le restaurant, nous avons autorisé M. SPADAFORA à embellir le devant de sa terrasse de façon à pouvoir au moment de la réouverture des établissements, respecter les distanciations qui s'imposeront pendant cette période de crise sanitaire.

Cette petite bande d'herbes n'accueillait jusqu'à présent que des crottes de chien. Nous avons à Ecouen le devoir d'accompagner nos commerçants de façon à ce qu'ils puissent reprendre une activité normale.

Nous avons d'ailleurs autorisé le café-tabac à mettre des petites tables devant sa vitrine après le 1^{er} confinement.

La rubalise qui l'entoure en ce moment est là pour éviter que la pelouse soit piétinée vu qu'elle vient juste d'être posée. L'éclairage de la terrasse est évidemment branché sur le compteur du restaurant et non sur l'éclairage public. »

Question de M. VIRLY relative à la fibre et à la 5G. (Annexe 3)

Monsieur BARBELANE répond que les membres de la majorité sont au courant qu'il y a des problèmes de réception sur la ville et cela fait un bon moment qu'ils travaillent dessus. De mémoire, il y a une antenne actuellement sur l'antenne sur l'hôtel Kyriad, où il y a tous les opérateurs.

On a été saisi en fin d'année dernière par des opérateurs qui sont poussés par l'Arcep par l'Etat pour améliorer les réseaux. Tout le monde veut avoir une bonne réception, mais personne ne veut avoir une antenne à côté de chez soi. Depuis le mois de septembre, on a saisi tous les opérateurs pour qu'il n'y ait pas un seul opérateur plutôt qu'un autre sur la ville et pour les pousser à mutualiser.

Si antenne il doit y avoir, cela doit se faire en concertation avec la municipalité, les opérateurs et avec éventuellement les propriétaires de terrains car les implantations ne se font pas forcément sur un terrain public. A l'heure actuelle, on est en train de travailler avec l'ensemble des opérateurs. Il y a une présentation qui a été faite au bureau municipal le mois dernier sur les différents projets et on est en phase de réflexion pour savoir où seraient les meilleurs emplacements pour obtenir une meilleure réception. La demande d'Orange est de mettre une antenne en plein milieu du centre-ville, on n'est pas forcément pour.

Concernant la 5G, on est aussi en train de discuter avec les opérateurs. Ils sont beaucoup moins pressés. Ils commencent par faire logiquement pour toutes les zones denses.

J'ai commencé à discuter avec eux, ils m'ont confirmé que la commune n'était vraiment pas leur priorité pour l'instant, sauf si on le demandait. La demande n'est pas là mais on ne nous a pas demandé notre avis quand on a mis des antennes 3G ou 4G. On essaie d'avoir un dialogue constructif

et continu avec les opérateurs pouvoir négocier des choses et pour pouvoir aller au bout, en l'occurrence pour la 5G mais on ne s'empresse pas.

Avant de clôturer la séance, Mme le Maire souhaite faire un point sur la situation COVID :

Mme le Maire rapporte qu'il y a eu quelques classes de fermées. Deux classes de maternelle, deux classes de primaire, dont la classe Ulis, à l'école Paul Serre. Une classe a fermé aussi à l'école Foch et une classe en élémentaire.

Depuis ce matin, les enfants sont accueillis. Les enseignants accueillent les enfants du personnel soignant, des médecins, des pompiers, des personnels prioritaires et à partir de la semaine prochaine, ils seront accueillis pour la cantine. Par contre, les repas ne sont pas livrés avec la Sogeres. Aujourd'hui, par exemple, il y avait six enfants inscrits, demain, peut-être une dizaine et mercredi, un seul enfant.

Donc, on ne peut pas faire venir la Sogeres pour un repas pendant la période de vacances. Nous accueillerons pareil les enfants du personnel prioritaire pendant les deux semaines de congés en fin de vacances ou les vaccinations se poursuivent.

Le CCAS, amène régulièrement les personnes qui ne peuvent pas se déplacer dans les centres de vaccination à Goussainville, Sarcelles ou Gonesse. Certains des anciens ne sont pas vaccinés, ne veulent pas et ne peuvent pas y être forcés. Pour l'instant, tout suit son cours et les vaccinations se passent très bien. Le week end, il n'y a pas de transport et ce sont les élus qui se proposent de les amener et de les ramener.

Le Secours populaire a fait une collecte auprès de Carrefour le samedi 27 mars, ils ont récupéré des conserves, tout ce qui est alimentaire et aussi hygiène et se sont installés pour la distribution dans la salle des écuries les 30 et 31 mars. Il faudrait un local pérenne mais on ne voit pas encore la possibilité ou le faire. Une visite des entrepôts de Saint-Ouen-l'Aumône est prévue avec Brigitte FORNASARI du CCAS vendredi pour en savoir plus.

Si vous avez des questions, la mairie reste ouverte aux heures habituelles et nous avons établi un roulement et un télétravail pour les personnes qui le peuvent. Certaines personnes ne peuvent pas, mais, tous les services restent ouverts et sont évidemment à la disposition des administrés pour les accueillir et les renseigner sur tous les besoins au niveau administratif et au niveau de l'état civil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.



Le Maire,

Catherine DELPRAT